

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 184, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Tourcoing

ROUBAIX 155-17
45, rue de la Gare, 45

TOURCOING 15-85
3, rue Fédérale

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

Une belle manifestation de l'amitié franco-belge hier à Bruxelles

LES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LILLE ET LES DIRIGEANTS DE LA FOIRE COMMERCIALE CONDUITS PAR M. ROGER SALENGRO, DÉPUTÉ-MAIRE, ONT ÉTÉ REÇUS CHALEUREUSEMENT PAR LES ORGANISATEURS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LA CAPITALE BELGE EN 1935

Les manifestations franco-belges qui se sont déroulées hier, à Bruxelles ont été la digne et cordiale réciproque des cérémonies qui avaient eu lieu lors de la Foire Commerciale de Lille.

On se souvient qu'à ce moment, les sénateurs et parlementaires belges avaient été les hôtes de la Ville de Lille et du Comité d'organisation de la Foire Commerciale et internationale.

Hier, c'étaient les représentants des

ce, notre région du Nord surtout, à la Belgique.

Ce fut l'occasion pour les délégués de la Capitale du Nord, un des centres des plus actifs tant au point de vue industriel que commercial, de se rendre compte du magnifique effort qui a été déployé pour la grande exposition de 1935.

Ce fut, enfin, l'occasion d'entendre prononcer les paroles d'apaisement que l'on attendait, tant en France qu'en

Ainsi, sous l'aspect d'une cordiale et amicale visite, les cérémonies de la Journée d'Amis, à Bruxelles ont, de par la qualité de ceux qui les représentaient, revêtu un caractère profond et engendré les plus favorables répercussions.

La visite de l'Exposition

La délégation partie hier matin de Lille, présidée par M. Roger SALENGRO



Les personnalités françaises et belges visitant les immenses travaux de l'Exposition de Bruxelles.

plus qualifiés de la Ville de Lille ainsi que les dirigeants de la Foire de Lille qui, conduits par M. Roger SALENGRO, député-maire de Lille, répondirent à la gracieuse invitation que leur avaient faite les organisateurs de l'exposition

Belgique, au sujet du problème si délicat des frontaliers qui a fait surgir un différend entre les Gouvernements.

Ce fut M. Roger SALENGRO qui, au cours de la réception au Palais de la Nation, ne craignit pas d'aborder devant

député-maire, comprenit MM. AR-QUEMBOURG, DEVERNAV, LEVY, MASSON, SAINT-VENANT, SPREIT, WILLEMS, adjoints au maire; PLANQUE, secrétaire général de la mairie; BRODEL, député du Nord et conseiller



La délégation lilloise ayant à sa tête M. Roger SALENGRO, Député-Maire, allant déposer une gerbe au Monument du Soldat Belge Inconnu.

universelle internationale qui va s'ouvrir en 1935, à Bruxelles ainsi que la municipalité de Bruxelles, les sénateurs et les parlementaires.

Ce fut une chaleureuse manifestation de l'amitié franco-belge et des sentiments de solidarité qui unissent la Fran-

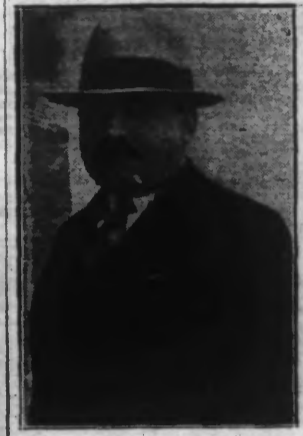
les sénateurs et les parlementaires, ce problème si complexe. Avec l'autorité, la franchise qui le caractérisent, il étudia d'une façon approfondie le problème des frontaliers et mit en relief la solution la plus heureuse qui consiste dans les négociations entre gouvernements.

de Lille; MASUREL, vice-président; Bouchery, commissaire général.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

M. YEVTITCH A DONNÉ SA DÉMISSION

Le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie a été suivi dans sa retraite par son collègue de l'Agriculture



M. YEVTITCH, Ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, démissionnaire.

On mande de Belgrade que M. Yevtitch, ministre des Affaires étrangères et de la Justice, ont donné leur démission.

La démission de M. Yevtitch est l'aboutissement de désaccords qui se manifestèrent dans le cabinet. Couzounovitch dès la fin d'octobre et furent marqués par la démission de M. Bojidar Maximovitch, ministre de la Justice, lequel fut remplacé le 19 novembre par M. Dragoutine Koyitch, déjà ministre de l'Agriculture.

Ces désaccords portaient principalement, assure-t-on sur les questions de politique intérieure, mais il n'est guère possible pour le moment de déterminer ce qui constituait le fond du différend entre M. Yevtitch, d'une part, appuyé par les 128 députés qui lui adressèrent un télégramme de félicitations après le vote de la résolution de Genève sur la plainte yougoslave et, d'autre part, les deux vice-présidents du Conseil, MM. Vojta Maximovitch, et Milan Besserkijitch. Ceux-ci demandaient, dit-on, que le gouvernement fut uniquement composé de parlementaires, ce qui impliquait l'exclusion de M. Yevtitch.

L'acuité du conflit, dont le dénouement fut retardé par le dépôt de la plainte yougoslave à Genève, apparut dès le retour de M. Yevtitch à Belgrade. Seul de tout le cabinet, M. Koyitch, qui avait, en son absence, assuré l'intérim des Affaires étrangères, vint saluer M. Yevtitch à son arrivée à la gare.

LIRE EN DEUXIÈME PAGE : LE DISCOURS DE M. FLANDIN AU DÉJEUNER DU SYNDICAT DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX.

L'ESCROC MOELLER ROULE EN AUTO VERS PARIS

Le financier Jean Moeller n'était pas encore arrivé hier à Paris, où le juge d'instruction, M. Peloux, a hâte de l'interroger.

Le Danais, qui roule, assure-t-on dans sa propre voiture avec deux anges gardiens de la sûreté nationale, a-t-il été victime d'une panne entre Grasse et Paris ?

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Journée Parlementaire

A LA CHAMBRE

Les crédits militaires ont été votés par 460 voix contre 130

M. Flandin a fait d'importantes déclarations au sujet des usines de guerre et du réarmement de l'Allemagne

La Chambre a discuté hier matin le projet de loi tendant à autoriser des dépenses pour les besoins exceptionnels du ministère de la Guerre.

La question préalable est posée par M. Pierre Cot

M. Pierre COT (Savoie), oppose au projet la question préalable. « J'appartiens, dit-il, à un parti qui ne s'est jamais refusé à accorder des crédits pour la défense nationale, mais si je pose la question préalable, ce n'est pas pour gêner le gouvernement, c'est pour lui demander quelles mesures il a prises pour contrôler la fabrication des armes de guerre.

« La question qui se pose pour nous, c'est la nécessité de l'interdiction de la fabrication privée des armes de guerre. Cette fabrication privée est un scandale. On a vu pendant la guerre, d'un côté les hommes qui souffraient, qui mouraient, de l'autre côté des hommes qui s'enrichissaient (Appl. à gauche et extrême-gauche). Anciens combattants, c'est à vous que je m'adresse, je sais que vous ne l'avez pas oublié.



M. Pierre COT qui a posé la question préalable.

« C'est un soul de moralité qui m'a fait monter à cette tribune. (Appl. extrême-gauche). Les objectifs de conscience que vous avez le devoir de poursuivre, pourraient vous dire un jour : « Nous » voulons bien courir à la frontière, à condition d'être sûrs que la guerre n'est pas pour certains une source de richesses. La nationalisation des fabrications privées ne serait pas pour le budget un surcroît de dépenses. Une enquête faite aux Etats-Unis a prouvé le contraire.

L'orateur déclare qu'il n'y a pas un député qui refuserait les crédits pour la nationalisation des fabrications de guerre et il conclut en demandant que celle-ci soit progressivement effectuée.

M. FLANDIN RÉPOND

M. FLANDIN répond que la nationalisation et le contrôle de la fabrication des armes est une question internationale que la France a pris l'initiative de poser à Genève.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

AU SÉNAT

Le débat budgétaire s'est poursuivi le matin et le soir

La discussion des crédits du Ministère des Affaires étrangères a donné lieu à un grand discours de M. P. Laval

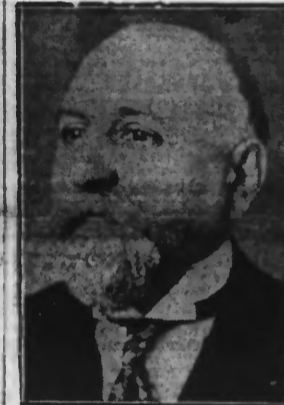
Le Sénat a repris hier matin l'examen des budgets de dépenses. Il entend tout d'abord le rapport de M. Farjon sur les crédits du ministère de la Marine.

Le rapport de M. Farjon sur le budget de la Marine

M. FARJON indique que le budget de la Marine atteint cette année 2300 millions et qu'il est en augmentation de 24 millions sur le budget précédent. Ce supplément de crédit doit permettre, annonce le rapporteur, de poursuivre la construction de nouvelles unités. Toutefois, il sera insuffisant pour assurer l'exécution de la tranche annuelle de notre programme naval, dont le coût dépassera de 200 millions le crédit de 337 millions.

« Si l'on ne veut pas ralentir notre construction, déclare M. Farjon, 200 millions devront être votés ultérieurement. »

Le rapporteur souligne les efforts tentés par les grandes puissances pour le développement de leurs flottes. L'Allemagne, elle-même, possède un cuirassé de 10.000 tonnes et elle en a deux autres sur le point d'être mis en service.



M. FARJON, Sénateur du Pas-de-Calais.

« Elle vient même de mettre en cale, déclare M. Farjon, un navire qui comportera un tonnage et un armement plus puissant, et cela contrairement au traité de Versailles. »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PLOUVAIN DEVANT LES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Poursuivi pour diffamation et injures envers le maire, il a été condamné à 16 fr. d'amende avec sursis



M. Léon MOMAL, Président de la Société de Chasse de Plovain, prévenu de diffamation et d'injures à l'égard de...

A l'audience d'hier a comparu M. Léon Momal, âgé de 42 ans, président de la société de chasse du marais de Plovain, petite commune située près d'Arras, dont le maire avait porté plainte pour diffamation et injures envers un citoyen chargé d'un mandat public, délit justiciable de la cour d'assises.

M. Momal était locataire des droits de pêche et chasse dans les eaux et sur les terres du marais communal de Plovain depuis le 1^{er} janvier 1929 et jusqu'au 31 décembre 1937. Depuis septembre 1929, des incidents ont surgi à propos d'une clôture. En 1924, le maire de Plovain fit adopter par son conseil une délibération pour la démolition de ponceaux que la Société de chasse a dû remplacer à ses frais par des ponts mobiles. En 1924, le maire a fait détruire un jardin aménagé près de la cabine de chasse sous prétexte qu'il gênait des manoeuvres de pompier.

M. Momal entra dans une violente colère. fit imprimer, distribuer et afficher un tract prenant à partie le maire en termes injurieux.

Au cours de l'information, M. Momal, qui est marié, père d'un enfant de dix ans, titulaire de la croix de guerre, reformé à 10 %, et qui jouit de la considération de tous, a reconnu les faits, déclarant s'être agi sous le coup de la colère épuisée en voyant détruire les embellissements de la commune qu'il avait fait effectuer à ses frais.

« Grand chasseur et pêcheur devant l'Éternel »

Une particularité à signaler dans ces débats c'est que le box généralement réservé aux accusés, se trouve vide aujourd'hui.

Le prévenu et l'accusateur sont assis devant les avocats : M^{me} THELLIER, du barreau de Lille, et LEBELLE, bâtonnier au barreau d'Arras, pour M. Momal; M^{me} LEGRAND, avocat au barreau de Saint-Omer, et MAILLET, avocat au barreau de Plovain, partie civile.

On prévoyait une trentaine de témoins, mais, après entente entre la défense et la partie civile, ce chiffre abusif est ramené à 14.

Le président explique aux jurés ce qui vaut aujourd'hui « l'honneur et l'ennui » à M. Momal de comparaître devant une cour d'assises. Cela tient à la qualité de la personne diffamée, qui exerce les fonctions de maire et n'est portée partie civile.

L'interrogatoire est extrêmement bref. Il consiste en une courte déclaration de



M. HESSEMAN, Maire de PLOUVAIN

M. Momal, grand chasseur et pêcheur devant l'Éternel », selon l'expression du président. Il explique la nature de ses relations avec le maire de la commune, très cordiales au début, mais qui ne tardèrent pas à se transformer en discorde déclarée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA MODE



La toque blanche en antilope ou en astrakan se portera cet hiver. En voici une coiffant Mme MARY MARQUET, la célèbre artiste.

LIRE EN SEPTIÈME PAGE : NOTRE PAGE FÉMININE

NOTRE CONCOURS DE LA PROFESSION

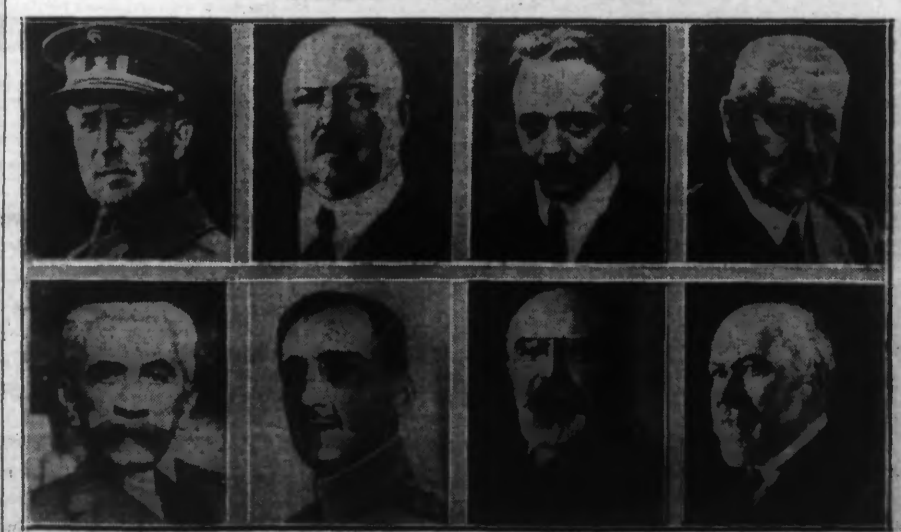
PREFÉRÉE

2.000 prix valant plus de 250.000 fr.

Toutes les enveloppes du Concours sont timbrées. Sans retard, nos équipes commencent à les ouvrir et à en retirer les Bulletins de Réponse qu'elles contiennent.

Ces Bulletins sont placés dans des sacs qui sont, immédiatement, plombés et n'en seront retirés que pour leur pointage, opération qui précède le classement.

Les Morts illustres de l'année 1934



De gauche à droite et de haut en bas : Le Roi des Belges, ALBERT I^{er} (17 février); le Prince Consort de HOLLANDE (13 juillet); M. Engelbert DOLLFUS, Chancelier d'Autriche (21 juillet); le Maréchal Paul von HINDENBURG, Président du Reich (2 août); le Maréchal de France Pierre LYAUTEY (11 août); le Roi de Yougoslavie ALEXANDRE I^{er} (9 octobre); M. Louis BARTHOU, Ministre des Affaires Étrangères (9 octobre); M. Raymond POINCARÉ, Ancien Président de la République Française (17 octobre).

LE NUMÉRO DE NOËL DU RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE : Le Réveil du père Pipard, conte de Noël par Robert Lestrangé. — Son curieux Petit Courrier des Lecteurs. — Un roman-cinéma : La Nuit Moscovite. — La vie du cinéma : Les dimanches d'Hollywood. — Rions un peu. — Sa chronique pétoisante. — Un drame inédit en un acte : Le billet rouge, par M. Auguste Petyt. — Propos à modaux. — Ses petites enquêtes auprès de ses lecteurs. — Le pare aux peris, etc., etc.

Voilà également, ses pages de gravures : Les belles et les bêtes; Chapeaux et coiffures de 1934.

Ses photos d'actualité : Joyeux Noël, Plaisirs d'autrefois, Le bonheur des uns, Amusement d'Hollywood, Noël approche ! Les garçons pétoisants, etc., etc.

Voilà dans ce numéro le début de son concours

LE GRAND PRIX DU ROMAN CINEMA 1935

200 PRIX D'UNE VALEUR DE PLUS DE 16.000 FRANCS

Dans ce numéro, le « Réveil Illustré » commence la publication de deux splendides romans :

LE DÉMON DU FOYER

par Georges BEAUME ET RECONQUISE

par Georges SPITZMULLER

LE NUMÉRO DE NOËL 24 PAGES : 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires